

La formation continue mène-t-elle à la participation citoyenne ?

« La formation pour tous est un principe inséparable de la démocratie, indispensable pour que des esprits ouverts puissent faire fonctionner la démocratie en prenant part aux délibérations et aux décisions. » Mme Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération

Mme la Présidente de la Confédération propose une définition de la participation citoyenne - *prendre part aux délibérations et aux décisions* – conditionnée par *l'ouverture d'esprit*, elle-même découlant de la *formation pour tous* (le fait de préciser « pour tous » indique qu'il y a là un problème à résoudre).

Il y a donc un postulat fondamental : la participation citoyenne repose – en tous cas en bonne part – sur la formation¹. Il faut préciser cependant que la citoyenneté est surtout fille d'une saine socialisation, et que la responsabilité de l'organisation sociale dans sa dimension collective est primordiale dans l'éclosion de la citoyenneté : la formation ne peut qu'y contribuer. Oublier cela, c'est risquer de faire porter sur l'individu seulement la responsabilité de comportements non citoyens, c'est le culpabiliser tout en dédouanant par là-même toute responsabilité collective, sociale.

Le cadre de référence dans lequel se situe la réflexion est européen².

« L'éducation : un trésor est caché dedans » : Jacques Delors rappelait avec force les fonctions premières de l'éducation, alliant très précisément dans un seul et même concept éducation (dont la FC est un des piliers !) et démocratie³ :

- « - Développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés ;
- Permettre de mieux faire face aux transformations qui affectent notre société ;
- promouvoir la coexistence et la tolérance ;
- promouvoir une participation éclairée et créative des citoyens et des citoyennes à la collectivité. »

La recommandation de Jacques Delors - « Rendre à l'éducation sa place centrale dans la dynamique sociale » - rappelle que l'éducation doit donner à chacun, tout au long de la vie, la capacité de participer activement à un projet de société et que le « système éducatif » a pour mission de préparer chacun à ce rôle social⁴.

L'Europe n'a eu de cesse de relayer la pensée de Delors : « Les Européens d'aujourd'hui vivent dans un monde social et politique complexe. Plus que jamais, les citoyens entendent être les artisans de leur vie, sont tenus de contribuer activement à la société [...]. L'éducation au sens le plus large est la condition requise pour comprendre ces défis et apprendre à les relever »⁵.

1. Visant des objectifs communs, elles recourent volontiers au même vocabulaire : être autonome dans la conduite de sa propre vie et/pour être partie prenante du progrès collectif. Les mots-clés les plus régulièrement assortis sont : éduquer → comprendre → agir (agir en démocratie, agir sur l'économie, agir sur l'environnement, le tout visant le « vivre ensemble ») ; et les compétences nécessaires les plus souvent mises en avant sont : autonomie et sens des responsabilités.
2. Depuis les années 60 déjà, et à la suite des travaux du Conseil de la Coopération culturelle, le Conseil de l'Europe, puis la Commission des communautés européennes, l'OCDE, l'UNESCO sont les principaux producteurs des recommandations et programmes qui orientent aujourd'hui nos politiques éducatives.
3. Delors, J., *L'éducation, un trésor est caché dedans* (1996). Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^{ème} siècle, Paris, UNESCO; Éditions Odile Jacob, p. 61.
4. « La participation démocratique relève, en quelque sorte, de la vertu civique. Mais elle peut être encouragée ou stimulée par une instruction et des pratiques adaptées à la société des médias et de l'information. Il s'agit de fournir des repères et des grilles de lecture afin de renforcer les capacités de comprendre et de juger. Il revient à l'éducation de fournir aux enfants comme aux adultes les bases culturelles qui leur permettront de déchiffrer, dans la mesure du possible, les mutations en cours. Les systèmes éducatifs doivent répondre aux multiples défis de la société de l'information dans la perspective d'un enrichissement continu des savoirs et de l'exercice d'une citoyenneté adaptée aux exigences de notre temps » (Delors, *op.cit.*, p. 69).
5. *Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie* (2000), Commission des Communautés européennes, Bruxelles, p. 5.

Les termes d'éducation et de citoyenneté sont donc indissociables. Ce mariage, qui paraît fondamentalement naturel à beaucoup, connaît régulièrement des regains de jeunesse, et résiste, décidément, à céder définitivement le pas⁶.

Qu'en est-il en Suisse ?

Au moment où se prépare une nouvelle loi sur la formation continue, nous voyons continuer à persister une séparation entre formation professionnelle et formation générale ; nous constatons l'absence de financement adéquat de la formation continue de nature généraliste, l'absence d'articulation entre formation initiale scolaire et formation continue de base des adultes, l'absence de passerelles entre éducation formelle certifiante et non formelle sans reconnaissance.

La définition de la formation continue est consensuelle tant qu'elle s'arrête à dire qu'elle est la poursuite ou la reprise d'un processus de formation (sous-entendu, pour beaucoup, précédemment achevée ou entamée)⁷. Dès lors qu'on tente de qualifier la formation continue comme étant générale, professionnelle ou culturelle, les positions varient sensiblement : l'identification des responsabilités politiques⁸ et la question des modalités de financement viennent ici compliquer la promotion d'une formation continue pour tous.

La FC est majoritairement comprise, valorisée et financée dans son versant professionnel. La formation continue générale et culturelle, considérée comme du domaine social (formation des chômeurs ou des migrants, par exemple), privé ou des loisirs (activités culturelles des universités populaires, par exemple), est dans une situation plus délicate. Sous-valorisée, elle est même carrément en danger quand elle est destinée aux publics dits « faiblement qualifiés » ou « défavorisés », manifestant « des besoins spécifiques ». L'inaccessibilité à la FC pour une part importante de la population est avérée. Or l'exclusion est peu compatible avec la participation citoyenne...

Force donc est de constater que la situation actuelle fait peser sur la FC un risque réel à prendre très au sérieux. Il circule sur la formation continue un discours général positif qu'il faut soutenir, mais qu'il est néanmoins nécessaire de préciser sur certains points. C'est essentiellement le marché du travail qui oriente l'offre de FC, et c'est essentiellement le secteur privé qui finance le marché de la FC. Une frange importante de la population est exclue de l'un comme de l'autre. Par ailleurs, chacun s'accorde à affirmer que l'employabilité repose prioritairement sur les compétences dites « sociales » et « transversales ». Pour les personnes éloignées et du marché du travail et du marché (formel) de la formation, c'est le plus souvent dans le cadre de la formation continue générale et de l'éducation non formelle que ces « compétences-clés »⁹ sont travaillées. Et alors même que ces compétences constituent le noyau de l'apprentissage tout au long de la vie, elles ne sont généralement pas certifiées ni validées. Par conséquent les passerelles vers la formation continue "formelle" sont inexistantes. En même temps, le financement de la formation continue culturelle et générale et de l'éducation non formelle tend à diminuer - quand ce n'est pas à disparaître. C'est très certainement sur ces questions qu'il s'agit de porter l'effort et de formuler des recommandations.

La Suisse, comme tous les autres pays européens, dispose d'analyses de la situation¹⁰. Mais toujours le constat revient : bon nombre des lacunes constatées subsistent et bien des recommandations ne

6. *Quasiment tous les documents européens utilisent le concept d' « éducation et formation (ou apprentissage) tout au long de la vie ». En Suisse, c'est autour du terme de Formation continue que le débat se focalise.*

7. *La FSEA milite pour une définition globale de la FC. Voir : Principes de la politique de formation continue.*

8. *Il suffit de voir la multiplicité des organes de tutelle (OFFT, OFC, OFAS...), la dilution des responsabilités (Confédération, cantons, communes...), le foisonnement des acteurs institutionnels, etc. Il est à relever que, dans le contexte de la formation de base des adultes, ce sont principalement la Commission Fédérale des Etrangers, les structures dépendantes de la LACI, les services sociaux (FAREAS, AOMAS, OSAR, ODR, ...) qui sont en charge – et par conséquent financent – de la formation continue, mais pas les départements d'éducation – formation des adultes !*

9. *Recommandations du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2005), Bruxelles.*

10. *Voir notamment : Formation continue en Suisse : situation et recommandations (1998), André Schlaefli et Philipp Gonon, Zurich. Recommandations relatives à la formation continue des adultes (2003), CDIP. Education des Adultes en Suisse : Etat des lieux 2004 et nouvelles recommandations (2005) ; Rapport de la Commission suisse pour l'UNESCO en collaboration avec le Forum suisse de la formation continue, établi par*

sont toujours pas satisfaites. Les difficultés demeurent notamment en ce qui concerne les bases légales, l'accès, le financement, les passerelles, les contenus (démocratie et droits humains, culture de la paix, engagement citoyen, environnement, santé, ...)¹¹.

Ce sont donc des conditions qu'il importe de mettre en avant :

- La caractéristique de la FC est un projet global (la transformation sociale), ce projet est politique, au sens le plus noble du terme, tel que l'évoquait J.Delors. La FC est donc par définition culturelle, générale et professionnelle.
- La FC recourt à des modes d'apprentissage adaptés, concerne tous les publics et tous les domaines de la vie sociale, et s'étend à tous les âges de la vie. La FC donne corps à un programme d'apprentissage tout au long de la vie.
- La FC est fondée dans une loi spécifique ; la loi fédérale doit veiller à une égalité de traitement de la FC dans tous les cantons ; les modalités de financement sont garanties¹², une égale accessibilité est assurée à tous et l'ensemble des partenaires concernés est mobilisé¹³.

Pour conclure, il reste du chemin à parcourir pour parvenir à une conception large de la formation continue. Mais des pistes existent.

L'une des voies pour que la formation pour tous mène à la participation citoyenne est celle de l'éducation non formelle¹⁴ que l'Europe examine aujourd'hui avec beaucoup d'attention¹⁵.

A considérer les résultats d'une récente recherche européenne – à laquelle la Suisse a participé – portant sur l'éducation non formelle et les publics « défavorisés »¹⁶, la réponse à la question du jour ne souffre aucun doute : la FC dans sa dimension non formelle mène particulièrement bien à la participation citoyenne.

Les activités sociales considérées permettent la prise de conscience d'acquisition et la mobilisation de savoirs utiles, utilisables et utilisés, transférables et transmissibles. Fondée sur une philosophie de l'éducation polyvalente, participative et de proximité, elle contribue à la socialisation des individus, condition *sine qua non* d'une participation citoyenne.

Regula Schröder-Naef, Commission suisse pour l'UNESCO, Berne. Examen du système de recherche et développement en éducation : SUISSE (2007), OCDE.

11. *Education des Adultes en Suisse : Etat des lieux 2004 et nouvelles recommandations, op.cit., pp. 73-74.*
12. *Congé formation, déductions fiscales, chèques formation, financements conjoints (santé-social-emploi-éducation), fonds paritaires, prêts, bourses, ...*
13. « Il y a lieu de renforcer la coordination et la collaboration entre la Confédération, les cantons, les associations faitières, les organisations privées et d'intérêt public, dans le respect du pluralisme des méthodes, des philosophies et des institutions » (*Education des Adultes en Suisse, op.cit. p. 74*) : la FSEA y contribue activement, au niveau national (Conférence suisse pour la formation continue et Forum suisse pour la formation continue) aussi bien que régional (Conférence romande de la Formation continue, Réseau Formation de base des adultes).
14. « L'éducation non formelle intervient en dehors des principales structures d'enseignement et de formation, et, habituellement, n'aboutit pas à l'obtention de certificats officiels. L'éducation non formelle peut s'acquérir sur les lieux de travail ou dans le cadre des activités d'organisations ou de groupes de la société civile (associations de jeunes, syndicats ou partis politiques). Elle peut aussi être fournie par des organisations ou services établis en complément des systèmes formels (classes d'enseignement artistique, musical ou sportif, ou cours privés pour préparer des examens) » (*Mémoire, op.cit., p. 9*).
« Formation structurée en tant que telle, mais ne donnant pas lieu à certification ; beaucoup de formations de base pour adultes comprennent des "cours" de cette nature (formations artistiques, à la lecture, alphabétisation fonctionnelle, etc.). En d'autres termes, il s'agit d'actions dont l'objectif principal est éducatif, dont l'organisation est clairement en rapport avec cet objectif, mais qui ne se situent pas dans les structures de formation usuelles (scolaires, ...). Elles ne conduisent pas à une certification reconnue. Formation implicite qui accompagne, sous-tend une activité visant d'autres objectifs ; ce qui est le cas lorsqu'une activité sociale (culturelle, sportive, associative, ...), dont le but premier n'est pas éducatif, est organisée de manière à rendre consciente sa dimension éducative, soit les compétences techniques et/ou sociales qu'elle exerce. En d'autres termes, il s'agit d'actions qui ont un objectif principal autre qu'éducatif (artistique, productif, associatif, ...) mais qui ont aussi un objectif second éducatif ou "intention éducative" ». (*Regards croisés, op.cit., p. 6*).
15. *Europe looks for progress on non-formal learning (non daté), site du CEDEFOP.*
16. *Programme Socrates-Grundtvig : MAPA : Motiver les adultes pour l'apprentissage ; Regards croisés sur l'éducation non formelle (2007), Agence nationale pour la qualification, Ministère du travail et de la solidarité sociale, Ministère de l'éducation, Lisbonne.*

La formation continue mène-t-elle à la participation citoyenne ?

64^{ème} AG de l'AUPS – 16 novembre 2007

BMA

p. 3/4

Ainsi voit-on des activités éducatives efficaces en termes d'insertion/intégration de populations migrantes, de gestion collective des risques sociaux (prévention de la prostitution, écologie et développement durable), de promotion des femmes, de relations intergénérationnelles, d'apprentissages interculturels, de réalisations profitables d'économie sociale et solidaire, etc.

Mais plus encore, il faut également souligner la dimension de qualification professionnelle et d'accès facilité à l'emploi ou à la formation continue formelle. Par leur participation à un atelier de théâtre, des personnes ont développé des compétences de styliste, de maquilleur, d'éclairagiste, de metteur en scène ; par des activités de gymnastique, d'autres ont acquis des compétences de maître de sport ; par des stages en entreprise d'insertion par l'économique, des compétences de jardinier paysagiste, d'entretien de places jeux (travaux de voirie), etc. : les exemples foisonnent !

Enfin, par le biais de la modularisation, de la reconnaissance et de la validation des acquis, la perspective d'assurer des passerelles entre éducation non formelle, formation continue, qualification professionnelle, emploi, autonomie financière et donc, *in fine*, participation citoyenne, loin d'être une utopie, est porteuse d'espoirs.

Ainsi, compte tenu des enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels actuels, il est urgent de proposer une vision large, globale de la FC qui soit intégrée dans le système éducatif. Dans cette optique, et depuis l'introduction d'un article constitutionnel sur la FC, la perspective d'une nouvelle loi sur la FC exige un important travail d'information-sensibilisation : l'opportunité est aujourd'hui présente de lui donner sa pleine et entière reconnaissance, et les moyens politiques, financiers et humains dignes d'une FC moderne et performante.

Alors, oui, sans l'ombre d'un doute, la FC ainsi comprise et reconnue mène à la participation citoyenne.

*Nyon, 21 octobre 2007
Bernadette Morand-Aymon
Directrice romande FSEA*